

Cote du document: EB 2018/124/R.44
Point de l'ordre du jour: 13 c)
Date: 14 août 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition de Mémoire d'accord avec l'Université La Sapienza de Rome, l'Université de Rome Trois et l'Université de Rome Tor Vergata

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters
Vice-Président adjoint, Département
de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Constanza di Nucci
Conseillère technique supérieure
téléphone: +39 06 5459 2290
courriel: c.dinucci@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de
l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session
Rome, 11-13 septembre 2018

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à négocier et conclure un mémorandum d'accord ayant pour objet la création d'un cadre de coopération avec le Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome, le Département d'économie de l'Université de Rome Trois et le Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata, conforme en substance aux modalités présentées en annexe du présent document.

Proposition de Mémorandum d'accord avec l'Université La Sapienza de Rome, l'Université de Rome Trois et l'Université de Rome Tor Vergata

1. Le Conseil d'administration est invité à étudier la proposition de conclusion d'un mémorandum d'accord avec le Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome (DiSSE), le Département d'économie de l'Université de Rome Trois (RM3) et le Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata (CEIS). Plus spécifiquement, le Conseil d'administration est invité à approuver la négociation et la conclusion d'un mémorandum d'accord ayant pour objet la création d'un cadre de coopération, conforme en substance aux modalités présentées en annexe du présent document.
2. Dans le cadre de sa Stratégie en matière de partenariat¹, le FIDA a estimé que le DiSSE, le Département d'économie de RM3 et le CEIS étaient des partenaires pertinents pour encourager le développement des savoirs et des compétences dans des domaines d'intérêt mutuel tels que le développement agricole, l'éradication de la pauvreté rurale et les enjeux de développement connexes, la collecte de données et les approches du développement de la recherche, les migrations, la problématique hommes-femmes et l'emploi des jeunes, la création de petites et moyennes entreprises et l'innovation, et l'évaluation de l'impact et les évaluations.
3. Ces trois partenaires potentiels savent mener des politiques et des recherches de grande qualité sur des questions économiques exigeant une réponse axée sur l'impact de la part de la communauté universitaire. Parce qu'elle se concentre sur l'impact et les résultats dans un contexte de croissance économique rurale durable et inclusive, leur approche pluridisciplinaire de la recherche et de la concertation sur les politiques (qui réunit des sociologues, des économistes, des historiens, des psychologues, des juristes, des anthropologues et des statisticiens) constitue un atout pour le FIDA.

¹ EB 2012/106/R.4.

A. Présentation du Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome

4. Le DiSSE est un centre de recherche en économie appartenant à l'Université La Sapienza de Rome, né en janvier 2012 de la fusion du Département des sciences sociales et du Département d'analyse socioéconomique. Son principal objectif est d'encourager la recherche interdisciplinaire et de soutenir l'enseignement supérieur par des diplômes de premier cycle et des diplômes d'études supérieures.
5. Les activités du DiSSE portent sur deux domaines: la société (avec pour sous-domaines les institutions, la production et les services; les organisations, l'emploi et les ressources humaines; les processus culturels; et le développement local) et l'économie (avec pour sous-domaines les relations économiques internationales; les interventions publiques dans l'économie; la théorie économique; et les méthodes quantitatives d'analyse socioéconomique).

B. Présentation du Département d'économie de l'Université de Rome Trois

6. Le Département d'économie de RM3 a été créé en 1993 afin de promouvoir le progrès scientifique et la diffusion des recherches socioéconomiques aussi bien théoriques qu'appliquées. Il suit une approche pluridisciplinaire pour l'étude de l'économie et de la société, et défend l'intégration de l'enseignement à la recherche. Il propose un diplôme de premier cycle en économie et plusieurs programmes d'études supérieures, notamment un diplôme de master international en développement humain et en sécurité alimentaire, un master en entreprises coopératives et un doctorat en économie.
7. Depuis de nombreuses années, le FIDA contribue activement au master en développement humain et en sécurité alimentaire par des conférences, des séminaires et un soutien aux étudiants qui préparent une thèse sur des questions thématiques spécifiques.
8. Le Fonds a également soutenu la phase de démarrage d'AGRINOVA, un programme d'études supérieures consacré à l'innovation rurale. Lancé en 2009 à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso), il est cofinancé par l'Université de Rome Trois, le Gouvernement italien et l'ambassade de France au Burkina Faso.

C. Présentation du Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata

9. Le CEIS a été créé en 1987 au sein de l'Université de Rome Tor Vergata.
10. Il a pour mission de mener des recherches solides et pertinentes sur des questions économiques qui exigent des réponses innovantes et axées sur l'impact de la part de la communauté universitaire. En outre, il défend un approfondissement des connaissances dans les domaines clés de l'économie à la fois pour donner les moyens aux étudiants de poursuivre une carrière dans cette spécialité et pour offrir de nouvelles perspectives aux professionnels. Le CEIS entend produire et diffuser des recherches et des analyses d'excellente qualité afin de promouvoir le développement économique durable, mais aussi d'étoffer et d'améliorer les options d'action publique en Italie et dans le monde.
11. Son programme de recherche couvre différents domaines et aspects de l'économie, et s'intéresse plus spécifiquement aux enjeux macroéconomiques mondiaux. Le CEIS n'est pas financé par l'Université de Rome Tor Vergata, mais par des donations, des dons pour des projets et des bourses de plusieurs organisations privées et publiques, nationales et internationales.

I. Recommandation

12. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à négocier et conclure un mémorandum d'accord ayant pour objet la création d'un cadre de coopération avec le Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome, le Département d'économie de l'Université de Rome Trois et le Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata, conforme en substance aux modalités présentées en annexe du présent document. Le mémorandum signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure.

Projet de mémorandum d'accord entre le Fonds international de développement agricole, le Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome, le Département d'économie de l'Université de Rome Trois et le Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata

MÉMORANDUM D'ACCORD (ci-après le "Mémorandum") entre le Fonds international de développement agricole (ci-après le "FIDA"), le Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome (ci-après le "DiSSE"), le Département d'économie de l'Université de Rome Trois (ci-après le "Département d'économie de RM3") et le Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata (ci-après le "CEIS"), ci-après dénommés individuellement la "Partie" et ensemble les "Parties".

CONSIDÉRANT que le FIDA est une agence spécialisée des Nations Unies et une institution financière internationale formellement créée par l'Accord portant création du FIDA, adopté par la Conférence des Nations Unies le 13 juin 1976 et entré en vigueur le 30 novembre 1977; son mandat est d'investir dans les populations rurales des pays en développement pour leur donner les moyens d'accroître leur sécurité alimentaire et d'échapper à la pauvreté en les aidant à renforcer leur résilience et à développer leurs entreprises et leurs moyens d'existence;

CONSIDÉRANT que le DiSSE a été créé en janvier 2012 par la fusion du Département des sciences sociales et du Département d'analyse socioéconomique (anciennement Département de théorie économique et de méthodes quantitatives pour les choix politiques) de l'Université La Sapienza de Rome; il réunit des universitaires de tous horizons (sociologues, économistes, historiens, psychologues, juristes, anthropologues et statisticiens) dont l'approche, même si elle demeure ouverte à la théorie, est essentiellement de nature empirique. Son principal objectif est d'encourager la recherche interdisciplinaire et de soutenir l'enseignement supérieur par des diplômes de licence, de master, de doctorat et de postdoctorat;

CONSIDÉRANT que le Département d'économie de l'Université de RM3 a été créé en 1993 afin de promouvoir le progrès scientifique et la diffusion des recherches socioéconomiques aussi bien théoriques qu'appliquées; il suit une approche pluridisciplinaire pour l'étude de l'économie et de la société, et défend l'intégration et la coordination entre l'enseignement et la recherche;

CONSIDÉRANT que le CEIS a été créé en 1987 et qu'il constitue un centre de recherche économique internationalement reconnu au sein de l'Université de Rome Tor Vergata; son principal objectif est de contribuer à l'éducation et à la formation des populations, à la recherche scientifique ainsi qu'à l'innovation technologique, organisationnelle et sociale nécessaires pour atteindre un développement véritablement durable en Italie, en Europe et dans le monde, conformément aux Objectifs de développement durable approuvés en 2015 par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent coopérer dans des domaines d'intérêt commun et avoir un impact plus significatif sur le développement du secteur agricole, leur objectif commun, en tirant parti de leurs avantages comparatifs et en renforçant leurs complémentarités et leurs synergies;

EN CONSÉQUENCE, les Parties sont convenues de ce qui suit:

Section 1 – Objet

L'objet du présent Mémoire est d'élaborer un cadre de coopération entre les Parties dans des domaines d'intérêt commun.

Section 2 – Domaines de coopération

En application du présent Mémoire, les Parties chercheront, dans les limites de leurs mandats respectifs, des possibilités de collaboration dans les domaines suivants:

- a) développement agricole;
- b) éradication de la pauvreté rurale et enjeux de développement connexes;
- c) collecte de données et approches du développement de la recherche;
- d) migrations;
- e) problématique hommes-femmes et emploi des jeunes;
- f) création de petites et moyennes entreprises et innovation;
- g) évaluation de l'impact et évaluations; et
- h) tout autre domaine dont les Parties conviendront au besoin.

Section 3 – Modalités de coopération

3.1. Afin de favoriser la collaboration dans les domaines d'intérêt commun et sous réserve des limites de leurs politiques, de leurs ressources disponibles et de leurs mandats respectifs, les Parties:

- a) constitueront un réseau d'experts en développement afin de connecter des praticiens et des chercheurs des Parties et de favoriser les discussions;
- b) recenseront les options de projets collaboratifs de recherche;
- c) partageront réflexions et compétences techniques;
- d) concevront, organiseront et dispenseront des cours, des modules, des séminaires et des ateliers; et
- e) trouveront et entreprendront des projets collaboratifs de recherche, et diffuseront les résultats pertinents.

3.2. Les Parties organiseront, au moins une fois par an, dans le cadre d'échanges réguliers d'informations entre les Parties, une réunion consultative qui aura pour but:

- a) d'apporter une orientation stratégique à l'application du présent Mémoire et d'étudier, au besoin, les différentes options de projets collaboratifs de recherche; et
- b) de faire le bilan des progrès accomplis en matière d'exécution et de résultats obtenus, d'échanger des points de vue sur les enseignements tirés, de recenser les points en suspens et de définir, d'un commun accord, des mesures de suivi adéquates.

3.3. Le Centre italien pour le développement international du CEIS facilitera des consultations régulières et la coopération entre les Parties.

3.4. Tout échange d'informations entre les Parties sera régi par leurs politiques et leurs procédures respectives en matière de divulgation d'informations.

Section 4 – Référence et publicité

4.1. Les Parties sont incitées à reconnaître leur implication et leur contribution mutuelles et à y faire référence dans la mesure du possible. Plus spécifiquement, chaque Partie pourra faire référence à sa collaboration avec les autres Parties au titre du présent Mémoire dans ses documents internes. Le cas échéant, elle utilisera une langue neutre qui traduit avec précision la contribution réelle de chaque Partie. Des expressions telles que "avec l'aide de", "en collaboration avec" ou "avec l'appui technique de" sont susceptibles d'être appropriées.

4.2. Les Parties conviendront par écrit, d'un commun accord, de la forme et du libellé de tous les communiqués de presse, publications, déclarations officielles ou autres concernant les activités envisagées dans le présent Mémoire, avant que lesdits communiqués de presse, publications, déclarations officielles ou autres soient rendus publics.

Section 5 – Utilisation des noms et emblèmes

Aucune Partie ne pourra utiliser, sans autorisation écrite expresse de la Partie concernée, le nom de ladite Partie ou d'une de ses entités ou filiales, ni l'abréviation de son nom, ni son emblème, son logotype ou autres éléments contenant ledit nom ou ladite abréviation et/ou étant protégés par la loi. La présente section est sans effet sur le droit de référence et de publicité conféré aux Parties en vertu des dispositions de la section 4.

Section 6 – Droits de propriété intellectuelle

La propriété des droits de propriété intellectuelle qui résulteraient de travaux entrepris dans le cadre des activités de collaboration visées par le présent Mémoire fera l'objet d'un accord écrit entre les Parties.

Section 7 – Déclarations et garanties

Les Parties déclarent et garantissent qu'elles possèdent l'ensemble des pouvoirs et des autorités nécessaires pour conclure le présent Mémoire et mener les activités qu'il vise.

Section 8 – Obligations des Parties

8.1. Le présent Mémoire reflète les points de vue des Parties et leur intention de coopérer à titre non exclusif, exprimés de bonne foi, mais sans qu'une obligation juridique ou qu'un engagement n'en découle. Il est entendu et convenu qu'aucune disposition du présent Mémoire: a) ne saurait constituer ou être interprétée comme constituant une offre, une promesse ou un engagement des Parties en vue du financement de tout ou partie des activités ou projets mentionnés dans le présent Mémoire ou en résultant; b) ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, une relation de mandat ou d'emploi, ou tout autre rapport susceptible d'entraîner une responsabilité pour autrui entre les Parties; et c) ne saurait être interprétée comme créant un engagement de la part de l'une des Parties à accorder un traitement privilégié aux autres Parties pour toute question visée dans le présent Mémoire.

8.2. Si les Parties le jugent souhaitable, tout engagement fera l'objet d'un accord distinct conclu par les Parties au titre du présent Mémoire.

Section 9 – Régime juridique, et dispositions administratives et financières

9.1. Toutes les activités menées par les Parties au titre du présent Mémorandum seront soumises aux politiques, règles, réglementations et procédures internes des Parties.

9.2. Toutes les activités menées par les Parties au titre du présent Mémorandum feront l'objet de dispositifs spécifiques, convenus par écrit entre les Parties.

Section 10 – Privilèges et immunités

Aucune disposition figurant dans le présent Mémorandum ou y afférente ne saurait être interprétée comme constituant une dérogation, une renonciation ou toute autre modification des privilèges, immunités et dispenses dont jouit le Fonds en vertu de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, de tout autre traité international ou convention internationale, ou de tout droit international coutumier.

Section 11 – Consultation

En cas de différend résultant de l'interprétation ou de l'application des dispositions du présent Mémorandum, ou y étant lié, les Parties chercheront, en toute bonne foi, à trouver un règlement amiable.

Section 12 – Entrée en vigueur, prolongation et résiliation

12.1. Une fois approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, le présent Mémorandum entrera en vigueur à la date de sa signature par les Parties. [Si la signature intervient à différentes dates, le présent Mémorandum entrera en vigueur à la date de la dernière signature.]

12.2. Il aura une durée de cinq ans. Cette durée peut être prolongée par accord mutuel écrit des Parties.

12.3. Chaque Partie peut, sous réserve d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours notifié aux autres Parties, résilier le présent Mémorandum. Ladite résiliation prendra effet à la date mentionnée dans le courrier de résiliation, étant entendu que les dispositions du présent Mémorandum resteront en vigueur selon que de besoin pour permettre un règlement méthodique de l'ensemble des dispositions prises au regard des activités de coopération en cours. La résiliation sera sans effet sur les obligations contractuelles souscrites séparément par les Parties au titre du présent Mémorandum.

12.4. Conformément à leurs politiques d'accès à l'information, les Parties pourront rendre le présent Mémorandum public.

Section 13 – Communication

13.1. Chaque Partie désignera un référent (ci-après le "Réfèrent") chargé de la gestion des relations relevant du présent Mémorandum en son nom. Pour ce faire, et jusqu'à nouvel ordre, le FIDA sera représenté par M. Paul Winters, Directeur de la Division recherche et évaluation de l'impact; le DiSSE sera représenté par le professeur Pierluigi Montalbano; le Département d'économie de RM3 sera représenté par le professeur Carlo Pietrobelli; et le CEIS sera représenté par le Professeur Furio C. Rosati.

13.2. Toute notification ou autre communication faite dans le cadre du présent Mémorandum sera adressée et envoyée aux Référénts dont l'adresse figure ci-après, ou à tout autre Réfèrent supplémentaire ou subsidiaire tel que désigné par l'une des Parties, dont elle notifie le nom aux autres Parties:

Pour le FIDA:

Division recherche et évaluation de l'impact
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome
Italie
Téléphone: +39 06 54591
Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: p.winters@ifad.org

Pour le DiSSE:

Département des sciences économiques et sociales de l'Université La Sapienza de Rome
Piazzale Aldo Moro 5
00185 Rome
Italie
Téléphone: +39 06 49910739
Télécopie: +39 06 49690326
Courriel: pierluigi.montalbano@uniroma1.it

Pour le Département d'économie de RM3:

Département d'économie de RM3
Via Silvio D'Amico 77
00145 Rome
Italie
Téléphone: +39 06 57335660
Courriel: carlo.pietrobelli@uniroma3.it

Pour le CEIS:

Centre d'études économiques et internationales de l'Université de Rome Tor Vergata
Via Columbia 2
00133 Rome
Italie
Téléphone: +39 06 72595601
Télécopie: +39 06 2020687
Courriel: segr.ceis@economia.uniroma2.it

EN FOI DE QUOI, les Parties, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés, ont signé le présent Mémoire d'accord établi en quatre exemplaires rédigés en langue anglaise.

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	DÉPARTEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ LA SAPIENZA DE ROME
<p>_____</p> <p>Nom: _____</p> <p>Titre: _____</p> <p>Date et lieu: _____</p>	<p>_____</p> <p>Nom: _____</p> <p>Titre: _____</p> <p>Date et lieu: _____</p>

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE ROME TROIS	CENTRE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ DE ROME TOR VERGATA
<p>_____</p> <p>Nom: _____</p> <p>Titre: _____</p> <p>Date et lieu: _____</p>	<p>_____</p> <p>Nom: _____</p> <p>Titre: _____</p> <p>Date et lieu: _____</p>